

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251002-DE
Reçu le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20251002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Jacques-d'Ambur, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 17/10/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 61

Votants : 65 (dont 1 double voix et 3 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Protection Sociale Complémentaire : Adhésion à la Convention de Participation relative au Risque « SANTE » à compter du 01/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la mutualité

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis consultatif du Comité social territorial qui sera demandé avant le 07/11/2025 pour une décision le 02/12/2025,

Considérant que le comité syndical mandate le bureau syndical qui entérinera la décision du comité social territorial lors de sa séance du 10/12/2025,

Considérant que le Code général de la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définissent les modalités de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant qu'à compter du 01 janvier 2026, la participation mensuelle de la collectivité au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

Considérant que cette participation est subordonnée au choix par la collectivité d'un des deux dispositifs comprenant les contrats et règlements labellisés ou une convention de participation, et que ces deux dispositifs sont non cumulables ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante de fixer la participation mensuelle pour le volet santé de la protection sociale complémentaire, selon les modalités suivantes :

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251002-DE
Reçu le 05/11/2025
Publié le 05/11/2025

Article 1

Le Président propose d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de gestion du Puy de Dôme, souscrite auprès du groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériale

Article 2

Le Président propose d'accorder à compter du 01/01/2026 la participation financière de la collectivité pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat selon le dispositif retenu à l'article 1.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 22 € mensuels par agent.

Le président explique que le SMADC doit prendre sur ce sujet une délibération avant le 31 décembre 2025, mais seulement après l'avis du Comité Social Territorial qui se tient le 2 décembre 2025. Or, le comité syndical ne se réunira pas entre ces deux dates.

Aussi, il propose aux délégués de se prononcer sur ce sujet par une position de principe et de donner délégation au bureau syndical pour délibérer entre le 2 décembre 2025 et le 31 décembre 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- le principe d'instaurer la participation de la collectivité au risque « Santé » de la protection sociale complémentaire dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2026 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériale ;
- De donner délégation au bureau syndical lors de sa séance du 10/12/2025 pour entériner cette position de principe à la suite de l'avis du Comité social territorial du 02/12/2025

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire

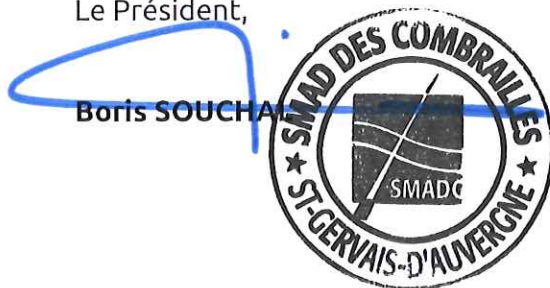
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHA



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 OCTOBRE 2025
A ST JACQUES D'AMBUR
Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251002-DE
 Reçu le 05/11/2025
 Publié le 05/11/2025

COMMUNES

DELEGUES PRESENTS

Avat-sur-Sioule

Michel CHASSAGNOL
 Jean-Michel GALTIER
 Claude CHAMBON
 Denis BARDEL
 Alain BOUSCAUD
 Guillaume CRISPYN
 Luc CAILLOUX
 Géraldine JAFFEUX
 Marinette DOS SANTOS
 Amélie PEREZ
 Pascal MOUTON
 Pascal GAULON
 Dominique BARBARIN BADIÈRE
 Françoise CHAPUT
 Martine GAUVIN
 Boris SOUCHAL
 Ida GIRAUD
 Francis BOUYOUX
 Didier MANUBY
 André BROMONT
 Robert FAREJEUX
 Daniel CONDAT
 Hélène VERNADAT
 Bernard PENY
 Charles CARRIAS
 Anne-Michèle DONNET
 Hubert CHAPUT
 André MONNERON
 Cédric ROUGHEOL
 Stéphane CANUTO
 Laurence ORIOL
 Gérard COMBEAUD
 Chrales SCHIETTEKATTE
 Jean-Claude GAILLARD
 Sylvain LELIEVRE
 Dominique MONNEYRON
 Jacqueline LAMBERT
 Daniel DIONNET
 Jérôme MEYNET
 Philippe MASSON
 Marc TARDIF
 François ROGUET
 Jacques LAGUET
 Franck MILORD
 Gilles CHAMPOMIER
 Gilles BOULAY
 Gilles BERNARD
 Jean-Louis RICHIN
 Jean-Yves NEDELLEC
 Josias GARCIA
 Olivier GLOWACKI

Beauregard-Vendon
 Biollet
 Blot-l'Eglise
 Briffons
 Champs
 Chapdes-Beaufort
 Charbonnières les Vieilles
 Charensat
 Châteauneuf-les-Bains
 Condat-en-Combraille
 Fernoël
 Giat
 Gimeaux
 Gouttières
 Herment
 La Goutelle
 Lastic
 Les Ancizes Comps
 Lisseuil
 Montel-de-Gelat
 Montfermy
 Moureuille
 Pionsat
 Pontaurmur
 Pontgibaud
 Prompsat
 Prondines
 Puy-Saint-Gulmier
 Queuille
 Roche d'Agoux
 Sainte-Christine
 Saint-Gal-sur-Sioule
 Saint Gervais d'Auvergne
 Saint-Hilaire-la-Croix
 Saint-Jacques-d'Ambur
 Saint-Maigner
 Saint Maurice de Pionsat
 Saint-Myon
 Saint-Pardoux
 Saint-Pierre-le-Chastel
 Saint-Rémy-de-Blot
 Sauret-Besserve
 Sauvagnat
 Servant
 Tortebesse
 Vergheas
 Verneugheol
 Villossanges
 Voingt
 Youx

**COMMUNAUTES DE
COMMUNES**

DELEGUES PRESENTS

Chavanon Combrailles et Volcans

Yannick BONY
 Janette VIALETTE-GIRAUD
 Frédéric SABY

Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEALT
Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture 063-256301375-20251029-DCS20251002-DE Reçu le 05/11/2025 Publié le 05/11/2025	
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Bussières-près-Pionsat (excusés)
Buxières-sous-Montaigut (excusé)	Château-sur-Cher
Cisternes-la-Forêt	Combrailles (excusé)
Combronde	Davayat
Durmignat (excusée)	Espinasse (excusée)
Jozerand	La Celle-d'Auvergne
La Cellette (excusée)	La Crouzille
Landogne (excusée)	Lapeyrouse (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat (excusé)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Miremont	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée - POUVOIR)	Neuf-Eglise (excusée - POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé - POUVOIR)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Priest-des-Champs (excusé)	Saint-Quintin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet
Tralaigues	Virlet
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusé)

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
 Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)